

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 15-2024

Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 13 mai 2024, un règlement portant le numéro 15-2024.

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 14-2006 afin d'autoriser le retrait manuel d'espèces floristiques nuisibles et d'espèces floristiques envahissantes dans la rive.

Ce règlement est entré en vigueur le 21 mai 2024, soit à la date de délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à La Conception 21 mai 2024.

Josiane Alarie
Directrice générale et
greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site de la Municipalité le 21 mai 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 21 mai 2024.

Josiane Alarie
Directrice générale
et greffière-trésorière